

2018_CT2_171

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions au titre de la stratégie numérique et de la French Tech - Approbation d'une convention

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BOULAN Michel – BURLE Christian – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 15 mai 2018

05_2_14

■ Attribution de subventions au titre de la stratégie numérique et de la French Tech - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous.

Par délibération N°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau communautaire de la CPA approuvait les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix, permettant :

- d'une part, d'offrir à l'ensemble des acteurs et innovateurs du territoire, les outils et les conditions de l'émergence de leurs innovations ;
- et d'autre part, de soutenir le développement de projets numériques innovants au bénéfice des entrepreneurs et des citoyens.

Ces actions entrent pleinement en cohérence avec les projets de pôles et campus numériques qui se dessinent à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille Provence. Ces derniers seront les catalyseurs de projets économiques, technologiques et culturels basés sur le numérique.

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille-Provence présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016 et fera l'objet d'une procédure de renouvellement à la fin du premier semestre 2018.

Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie numérique adoptée par le Pays d'Aix et participe à la dynamique French Tech dans laquelle le Territoire et la Métropole se sont engagés.

Dans la continuité des actions conduites en 2017, le Territoire du Pays d'Aix propose de soutenir cinq associations qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole, des actions pertinentes en cohérence

Accès en ligne : 013-200054807-20180515-2018_CT2_171-DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

d'une part avec les principaux axes de la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part avec les projets inscrits dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 210.000 € aux 5 associations suivantes (cf tableau en annexe).

1- L'association Fondation Internet Nouvelle Génération (au titre du Carrefour de l'Innovation), pour un montant de 18 000€ ;

2- L'association Pays d'Aix Développement, pour un montant de 107 000€ ;

3- Le Fab Lab du Pays d'Aix, pour un montant de 55 000€ ;

4- L'incubateur au féminin Premières Provence, pour un montant de 10 000€

5- L'association Anonymal, pour un montant de 20 000€

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- la délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ;
- La délibération HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération 2016-CT2-106 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative aux versements de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech,
- La délibération ECO-022-343/16/BM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 autorisant le versement de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech,
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 17 avril 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les projets portés en 2018 par ces associations sont en adéquation d'une part avec la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part entrent dans la dynamique de la French Tech Aix-Marseille dans laquelle le Pays d'Aix s'est engagé,

Délibère

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_171- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 1 :

Est attribué aux 5 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 210 000 €.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Fab Lab du Pays d'Aix.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.

Attribution des subventions 2018

N° GU	Association	Titre de l'action	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/Non
2018_00333	FIG	Troisième conférence Data Literacy	68 000	25 000	18 000	26,47 %	Non
2018_00235	Pays d'Aix Developpement	Carrefour de l'Innovation et du Numérique	147 800	107 000	107 000	72,39 %	Oui (Pluri-annuelle)
2018_00476	FAB LAB Aix	Projet FabLab Provence	100 000	70 000	55 000	55 %	Oui
2018_00452	Premières Provence	Startup Lab	27 580	10 000	10 000	36,26%	Non
2018_00216	Anonymal	Coordination de la médiation numérique	120 000	22 500	20 000	16,67 %	Non
				TOTAL	210 000		

DOSSIER N° 2018_00333	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 4085	17 avril 2018	14 mai 2018	
FONDATION INTERNET NOUVELLE GENERATION (FING)			
PRÉSIDENT	Philippe LEMOINE	SIÈGE	Paris (Antenne locale Marseille)
OBJET STATUTAIRE	Créé en 1999, la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) a pour objet de développer une coopération interdisciplinaire étroite entre chercheurs de nombreuses disciplines (SHS, STIC), acteurs publics, privés et associatifs pour l'anticipation et l'appropriation des transformations portées par l'internet d'aujourd'hui et de demain.		
OBJET DE LA DEMANDE	Depuis 2 ans et dans le cadre des French Tech Weeks, la FING organise la Data Literacy Conférence, première conférence sur la culture de la donnée et le potentiel des données partagées en France. Plus de 150 personnes ont découvert à chaque édition des projets pionniers et des initiatives inspirantes, venus entre autre des États-Unis, du Canada, ou de Colombie. Dans les entreprises et les administrations, à l'école, dans la recherche comme dans la société, la capacité de produire, comprendre et utiliser des données numériques devient une compétence essentielle. Avec les meilleurs experts mondiaux, <i>Data Literacy Conference</i> délivre les clés d'une « culture de la donnée » enfin accessible aux non-spécialistes. Si les « data » sont aujourd'hui un puissant vecteur de développement économique, de capacitation citoyenne ou encore de production de connaissances, elles suscitent également des inquiétudes légitimes, ainsi que des luttes de pouvoir. L'idée montante d'une « littératie » des données consiste à permettre à tout décideur, collaborateur, innovateur, entrepreneur, chercheur ou citoyen d'en comprendre les enjeux, d'en discuter les sources et les usages, et d'en tirer parti dans sa propre activité. Cette année, la FING souhaite donner plus d'ampleur à la 3^e édition de l'événement Data Literacy. La FING prévoit une conférence internationale réunissant une nouvelle fois les meilleurs spécialistes mondiaux sur cette question dans le haut lieu de l'innovation et emblématique aixois, The camp. Un cycle de conférences ambitieuses, mais aussi de témoignages de terrain et d'ateliers qui s'organisera cette année sur 2 jours.		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 20 000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	68 000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	140 000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	25 000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	70 000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	18 000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	50 000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	26,47%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	35,71 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

DOSSIER N° 2018_00235	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 6174	17 avril 2018	14 mai 2018	
PAYS D'AIX DÉVELOPPEMENT (PAD)			
PRÉSIDENT	Maurice FARINE	SIÈGE	Aix-en-Provence
OBJET STATUTAIRE	Pays d'Aix Développement (PAD) contribue depuis plus de 20 ans à la promotion du territoire et de son tissu économique. L'association accompagne aussi les projets d'implantation et de développement des entreprises.		
OBJET DE LA DEMANDE	Le « Carrefour de l'Innovation et du Numérique », élément inscrit dans la feuille de route de la French Tech est un outil de rayonnement pour le numérique sur le territoire et un élément clé du maillage numérique du Pays d'Aix. C'est aussi un outil qui ancre encore davantage la filière en proposant un lieu emblématique vitrine de l'excellence digitale et de l'Innovation du Territoire. Agence de développement économique, Pays d'Aix Développement (PAD), qui a par ailleurs contribué à la candidature French Tech et s'est impliquée dans cette dynamique dès 2014, est positionnée en novembre 2016 sur l'exploitation du « Carrefour de l'Innovation et du Numérique ». Ce lieu d'innovation ouverte et d'espace de co working est à destination des professionnels, des particuliers, et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique local. Après avoir amorcé la programmation d'animation et la gestion opérationnelle du lieu pour en faire un point de rencontre unique entre les acteurs de la French Tech, des « startups » et professionnels de l'accompagnement entrepreneurial, son objectif est désormais de conforter le positionnement du lieu sur les thématiques de l'accompagnement entrepreneurial et de l'innovation ouverte. Son action concerne la gestion, l'animation du lieu, la programmation événementielle, mais également son développement en termes de partenariats et de ressources financières privées. Il propose un calendrier événementiel cohérent et dense qui permet aux acteurs de se rencontrer et d'échanger sur les pratiques de l'innovation sur le territoire. Il travaille en parallèle avec le Fablab Aix, qui dispose d'un espace au sein du Carrefour de l'Innovation, en vue de proposer une fertilisation croisée des compétences entre makers, coworkers, et startups.		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 15.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	147 800 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	157 000€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	107 000€	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	107 000€
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	107 000€	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	107 000€
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	72,39 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	68,24%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018 Pré: none

La subvention demandée à la Métropole de : € représentés % du total des produits hors contributions volontaires.
Signature du Président Falt et Le
PAYS D'AIK DEVELOPPEMENT
Les Patios de Fort. 9 bis Place John Rawlin
N° 06 83 34 70 00222

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

DOSSIER N° 2018_00476	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 120876	17 avril 2018	14 mai 2018	
FAB LAB AIX			
PRÉSIDENT	Sébastien NEDJAR	SIÈGE	Aix-en-Provence
OBJET STATUTAIRE	Créée en juin 2013, le Fab Lab du Pays d'Aix a pour objectif de favoriser l'émergence d'un premier lieu aixois destiné à la fabrication numérique, ouvert aux adhérents comme au grand public.		
OBJET DE LA DEMANDE	Le Fab Lab du Pays d'Aix se positionne comme une réponse opérationnelle et porteuse de la dynamique de la fabrication numérique et du DIY (do it yourself). Depuis sa création, il développe une stratégie de dissémination du prototypage numérique à travers le territoire du Pays d'Aix. Il dispose d'un lab au sein de l'IUT d'Aix-en-Provence, et depuis novembre 2016 d'un 2ème lab, implanté au sein du Carrefour de l'Innovation et du Numérique à Aix-en-Provence. Utilisant des machines et usages différents entre les deux lieux, le lab propose une offre cohérente et complémentaire et un plus large panel d'interventions à destination des particuliers, mais aussi « startups », entrepreneurs, et coworkers. En 2018, son programme d'actions s'articulera autour de 4 axes : 1) Permanences d'un fab manager au Carrefour de l'Innovation et du Numérique, qui reçoit les publics startups, co workers, et travaille avec l'administration du Carrefour en vue de la programmation d'événements communs. 2) Animation du Fab Lab à l'IUT en parallèle de celui ouvert au Carrefour de l'Innovation et du Numérique , qui dispose de machines différentes à celle du Carrefour et qui propose de ce fait deux lieux complémentaires entre université et monde économique. 3) Organisation en partenariat avec d'autres lab du Territoire (Pertuis, Fuveau...) d'une manifestation de type « hackathon », un concours qui vise à développer de nouveaux usages selon les thématiques choisies . 4) Création d'une offre de pré-prototypage à destination des entreprises et industriels du territoire.		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 6 000€ COMMUNE = 4 000€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	100 000€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	87 000€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	70 000€	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	55 000€
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	55 000€	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	55 000€
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	55%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	63 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Les recettes et dépenses sont exprimées en euros

Année ou exercice		2018	
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	25 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	19 000,00 €
Prestations de services	15 000,00 €		19 000,00 €
Achats matières et fournitures	5 000,00 €	74 - Subventions d'exploitation :	80 000,00 €
Autres fournitures	5 000,00 €	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	8 000,00 €	Région(s)	6 000,00 €
Locations	2 000,00 €	Département(s)	
Entretien et réparation	3 000,00 €		
Assurance	1 000,00 €		
Documentation	2 000,00 €		
62 - Autres services extérieurs	14 500,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	70 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 000,00 €	Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	3 500,00 €	Territoire du Pays d'Aix	
Déplacements, missions	5 000,00 €	Dotation service	70 000,00 €
Services bancaires, autres	1 000,00 €		
63 - Impôts et taxes		Territoire du Pays d'Alsace	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Autres impôts et taxes		Territoire Istres-Ouest Provence	
		Territoire du Pays de Martigues	
64 - Charges de personnel	62 500,00 €	Commune(s)	4 000,00 €
Rémunération des personnels	40 000,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Charges sociales	12 500,00 €	Fonds européens	
Autres charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
65 - Autres charges de gestion courante		Autres établissements publics	
		Aides privées	
66 - Charges financières		76 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES DEPENSES	100 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	100 000,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

La subvention demandée à la Métropole de 70 000 € équivaut à 70 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à :

Le :

Aix-en-Provence
25/09/2018

Association Fab Lab Aix (L.A.B)
Acheteur de l'association Gaston Berger
IUT d'Aix-Marseille
13100 Aix-en-Provence
Mail : contact@fablab-aix.com
Web : http://www.fablab-aix.com

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

DOSSIER N° 2018_00452	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 123576	17 avril 2018	14 mai 2018	
PREMIÈRES PROVENCE			
PRÉSIDENT	France SELVIDES	SIÈGE	Aix-en-Provence
OBJET STATUTAIRE	Créée en mars 2011, Premières Provence a pour objectif de favoriser l'émergence de projets et d'entreprises portés par des femmes. Premières Provence appartient au réseau des Pionnières qui compte aujourd'hui près de 20 incubateurs dans le monde.		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association se positionne sur le territoire comme un outil d'accompagnement de projets d'entreprises innovantes portées par des femmes. Elle vise l'appropriation par les femmes des opportunités liées à l'économie numérique et à la multiplication des usages digitaux. Les Premières Provence est un acteur de l'entrepreneuriat mixte référent du développement économique de l'aire métropolitaine Aix-Marseille. En 2018, Premières Provence souhaite conforter son positionnement auprès de l'entrepreneuriat mixte en PACA en organisant, en partenariat avec le Carrefour de l'Innovation et du Numérique, la 3° édition du Startup Lab, une action qui rentre dans le cadre des French Tech Weeks. L'année dernière, l'événement a rassemblé plus de 150 participants. Il vise à mettre en relation les porteurs et porteuses de projets avec l'écosystème régional d'accompagnement à la création d'entreprises, renforcer l'ambition des projets d'innovation, favoriser leur développement national et international, et dédramatiser la prise de risques. Cet événement se déroule au sein du Carrefour de l'Innovation et du Numérique à Aix-en-Provence et se compose d'une conférence plénière, ainsi que d'ateliers ludiques. En 2018, les Premières Provence ont vocation à : – développer l'entrepreneuriat féminin dans le secteur du numérique – développer la mixité des métiers dans une filière porteuse qui connaît un fort taux de création d'emplois, mais n'emploie que 28 % de femmes, – promouvoir et rendre visible le parcours des « startupeuses », afin d'aider et d'accompagner d'autres femmes à se lancer – accélérer le développement et le financement des startups numériques de leur écosystème		
AUTRES FINANCEURS	ETAT =3 000 € CR PACA =10 000 € ORGANISMES SOCIAUX CUI = 1 080 € SPONSORS PRIVES = 3 500 €		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	27 580 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	33 797 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	10 000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	10 000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	10 000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	10 000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	36,26 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	59 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

LES PREMÈRES

PROVENCE

26 09 2017

BUDGET PREVISIONNEL Action Start Up Lab 2018			
DEPENSES		RECETTES	
60 ACHATS		70 VENTES DE MARCHANDISES	
Achats spectacles expositions	-	marchandises	-
achats non stockés de matières et fournitures	888	prestations	-
fournitures non stockables	100	produits des activités annexes	-
fournitures d'entretien et petit équipement	-		-
fournitures administratives	700		-
fournitures spécifiques d'activités	1 000		-
	-	74 SUBVENTIONS D EXPLOITATION	
61 SERVICES EXTERIEURS		Etat	3 000
sous traitance générale	8 000	Région	10 000
locations mobilières et immobilières	-	Département	-
entretien et réparation	-	Ville d'Aix	-
assurances	200	Métropole Action 1	10 000
documentation	250	Métropole Action 2	-
divers	250		-
	-	Organismes sociaux CUI	1 080
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			-
rémunération intervenants et honoraires	9 800	Fonds européens	-
publicité publications presse	750	CNASEA	-
déplacement missions réceptions	3 000	SPONSORS	3 500
frs postaux/telephone/internet	-		-
services bancaires	50	Cotisations	-
divers	500		-
	-	76 PRODUITS FINANCIERS	-
63 IMPOTS ET TAXES			-
impôts et taxes sur rémunérations	-	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
autres impôts et taxes	-		-
	-		-
64 CHARGES DE PERSONNEL			-
salaires bruts et précarité	1 591		-
autres charges de personnel	501		-
	-		-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-		-
66 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	78 REPRISES D AMORTISSEMENTS	-
solde aux fonds associatifs	-	Solde couvert par les fonds associatifs	-
TOTAL DEPENSES	27 580	TOTAL PRODUITS	27 580
	-		-
	-		-
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	-	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-
	-	Bénévolat	15 000
mise à disposition (biens & prestations)	600	prestation en nature	600
personnel bénévole	15 000	dons en nature	-
	-		-
Total des contributions volontaires	15 600	Total des contributions volontaires	15 600
	-		-

St Séverin

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

DOSSIER N° 2018_00216	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 052	17 avril 2018	14 mai 2018	
ANONYMAL			
PRÉSIDENT	Laurence FOURMIER	SIÈGE	Aix-en-Provence
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1999, la Maison Numérique portée par l'association Anonymal, est située au Patio du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence. La maison numérique est un espace de 100m² équipé de 25 postes informatiques. En 2011, la Maison Numérique a obtenu le label régional Espace Régional Internet Citoyen (ERIC).		
OBJET DE LA DEMANDE	En 2018, Maison Numérique propose de poursuivre la coordination et l'animation de la médiation numérique en Pays d'Aix. L'objectif est de permettre aux espaces numériques d'Aix et du Pays d'Aix déjà labellisés ERIC, de mutualiser leurs compétences et d'échanger leurs savoir-faire, afin de mieux répondre au développement des usages numériques et à la formation aux compétences numériques des usagers. Cela se traduit notamment par l'organisation de rencontres comme par exemple les « petits déjeuners du numérique », qui permettent à chacun d'entretenir une relation de proximité et un échange des actualités, tout en découvrant les lieux du numérique du territoire du Pays d'Aix. En parallèle, Maison Numérique anime des ateliers et des sessions de travail sur l'Open data et l'utilisation de la donnée, pour permettre de mettre en pratique cette médiation et produire du contenu à destination des acteurs locaux comme des citoyens. En 2018, Maison Numérique propose de continuer la programmation de 2 de ses événements phares : - « Civic Tech » est un ensemble de projets autour de l'usage de la technologie dans le but de renforcer la démocratie de proximité, à travers des actions de médiation autour de l'Open data, de la ville intelligente et de la participation citoyenne à la vie de la cité. - « Data ouvre toi » propose cette année de se spécialiser sur l'accompagnement des collectivités à l'ouverture des données publiques, tout en poursuivant ses actions de sensibilisation à destination du grand public pour comprendre les enjeux de l'Open Data et des réutilisations citoyennes possibles de ces données.		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 20 000 € CD13 = 8 000 € VILLE D'AIX-EN-PROVENCE = 10 000 € CONTRAT DE VILLE = 24 000 €		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	120 000 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	120 000€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	22 500€	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	22 500€
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	20 000€	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	22 500€
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	16,67 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	18,75 %

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180515-2018_CT2_171-DE
 Date de télétransmission : 25/05/2018
 Date de réception préfecture : 25/05/2018

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION
MEDIATION NUMERIQUE 2018**

DEPENSES		Montants (€)	RECETTES		Montants (€)
60 - Achats		1 900	70 - Rémunération des services		12 000
604 Prestations de Services		5 500	706 Autofinancement / Prestations de services		12 000
6061 Carburant		300	74 - Produits d'exploitation		107 000
6063 Fournitures Entretien et petits Equipements		5 000	SUBVENTIONS PUBLIQUES		84 500
6064 Fournitures administratives		1 100	ETAT		
Fournitures bureau		300	CONSEIL REGIONAL PACA		20 000
Impression		500	CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		8 000
Publicité - Communication		300	METROPOLE AMP - Conseil Territoire Pays		22 500
61 - Services externes		6 200	VILLE D'AIX EN PROVENCE		10 000
611 Formation du personnel		0	CONTRAT DE VILLE		24 000
613 Locations		3 100	ASP (Emplois aidés)		12 500
Locations matériels et internet		1 800	FINANCEMENTS PRIVES		10 000
Loyers		1 300			
615 Entretien et réparation		1 100			
616 Primes d'assurances		1 400			
618 Services extérieurs		600			
Divers		100			
Documentation		300			
Adhésions		200			
62 - Autres services externes		9 200			
622 Honoraires		3 100			
625 Déplacements, missions / réceptions		5 500			
Déplacements		3 000			
Missions et réceptions		2 500			
626 Frais postaux et télécommunication		500			
627 Services bancaires et assimilés		100			
63 - Impôts et taxes		1 200			
631 Participation Formation Professionnelle		1 200			
64 - Charges du Personnel		89 500			
641 Salaires et Traitements		67 500			
Salaires Bruts		65 000			
Primes et indemnités diverses		2 500			
645 Charges sociales		22 000			
65 - Autres charges		0			
66 - Charges financières		0			
67 - Charges exceptionnelles		2 000			
68 - Amortissements / provisions		0			
TOTAL DES DEPENSES		120 000	TOTAL DES RECETTES		120 000
86 - Emplois des Contributions Volontaires en nature		45 900	87 - Contributions Volontaires en nature		45 900
Personne bénévole		23 100	Bénévolat		23 100
Mise à disposition gratuite de biens		22 800	Mise à disposition gratuite de biens		22 800
Secours en nature		0	Prestations en nature		0
TOTAL		165 900	TOTAL		165 900

L'association sollicite une subvention de 22 500 €

Aurélien GIORDANO, Présidente

Mostafa KHOUÏEL, Trésorière

ANONYMAL TV
Association Loi 1901
Siret 434 933 123 00029
Le PATIO 1 Place V. Schoelcher
13090 - Aix en Provence
Tél : 04 42 64 59 75 - Mob. : 06 09 94 90 38
Mail : contact.anonymat@gmail.com
SITE : www.anonymat.tv

ANONYMAL TV, Le Patio, 1 place Victor Schoelcher, 13090 Aix en Provence - Tél: 04 42 64 59 75 - fax : 04 13 33 23 68
contact@anonymat.tv - www.anonymat.tv - Association loi 1901 déclarée le 27 septembre 1999 J.O. N°0042 -
Siret : 434 933 123 00029

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2018/11

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays d'Aix
8, place Jeanne d'Arc - CS40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1

représenté par

Monsieur Roger PELLENC, Vice-président Développement économique, emploi formation et insertion dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° 2018-CT2-XXX du 15 mai 2018

ci-après désigné

« le Pays d'Aix »

ET

l'association

FAB LAB AIX (L.A.B)

sièg

IUT d'Aix-en-Provence
413 avenue Gaston Berger
13625 Aix-en-Provence Cedex 1

représentée par

son Président, Monsieur Sébastien NEDJAR

ci-après désignée

« l'association »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix, ainsi que l'intervention de la CPA dans la mise en place de lieux destinés à soutenir l'innovation en Pays d'Aix,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

VU La délibération 2016_CT2_106 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016

VU La demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2018-00476 ;

VU la délibération n° 2018_CT2_XXX du Conseil de Territoire du 15 mai 2018 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'une part, de la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part, de la dynamique French Tech dans laquelle le Pays d'Aix s'est inscrit. L'ensemble de ces actions contribue au développement économique et à l'attractivité du territoire.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association FAB LAB AIX (L.A.B) et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association FAB LAB AIX (L.A.B) pour la réalisation du programme d'actions qu'elle met en œuvre, afin de dynamiser et de développer en Pays d'Aix l'essor du numérique, ainsi que les activités et les usages qui en découlent.

L'association FAB LAB AIX (L.A.B) s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des actions décrites dans la demande de subvention et en particulier à :

- mener une animation du Fab Lab à l'IUT et au « Carrefour de l'innovation et du Numérique » ;
- poursuivre les permanences du fab manager présent au Carrefour de l'Innovation et du Numérique ;
- développer ses partenariats et notamment avec le monde entrepreneurial et industriel ;
- organiser une manifestation des Fab Lab de type « hackathon » en partenariat avec d'autres lab du territoire du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 100 000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 55 000 €, soit 55,00 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

ARTICLE 4 : RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL

La mise à disposition du matériel est renouvelée selon les mêmes conditions que les années précédentes.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante du Pays d'Aix et la signature de la présente convention;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat intermédiaire de l'association, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'association. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes au fonctionnement de l'association.

- d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées,
- des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE ET SUIVI

Six mois au plus tard après l'échéance de la convention, l'association s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

L'association s'engage à :

- produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions subventionnées,
- accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 7 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- apposer le logo du Pays d'Aix et de la Métropole et le cas échéant le logo de la French Tech Aix-Marseille sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 2 de la présente convention
- faire valoir la participation du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication
- transmettre au Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole et du Pays d'Aix.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 9 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 6 ne sont pas produits **six mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2018.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux

En application de la délibération
n° 2018_CT2_XXX
du Conseil de Territoire du 15 mai 2018

Pour le Pays d'Aix,

**Le Vice-Président
Développement économique,
emploi, formation et insertion**

Roger PELLENC

Pour l'association FAB LAB AIX (L.A.B)

Le Président

Sébastien NEDJAR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions au titre de la stratégie numérique et de la French Tech - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_171-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2018
Date de réception préfecture : 25/05/2018